

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-contre :



9 avenue Parmentier  
31086 Toulouse

## SC GROUPE AHG EUROPE

Société civile transformée  
en Société par actions simplifiée  
au capital de 13.551.918 euros  
Siège social : 26 route de Lasbordes  
31130 FLOURENS  
817 503 188 RCS TOULOUSE

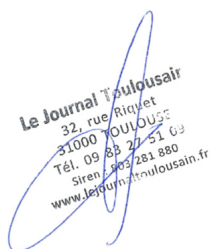


LE JOURNAL  
TOULOUSAIN

### JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR  
lejournaltoulousain.fr  
du 02/10/2020

CERTIFICAT  
SI-2020-09-30-0016



Aux termes de l'assemblée générale du 7 juillet 2020, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

#### Forme

- Ancienne mention : Société civile
- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

#### Dénomination sociale

- Ancienne mention : SC GROUPE AHG EUROPE
- Nouvelle mention : GROUPE AHG EUROPE

#### Administration

- Anciennes mentions  
Gérants : Mme Françoise MONTSARRAT, MM. Pierre, Xavier et Stéphane AURIOL
- Nouvelles mentions

Membres du Conseil de surveillance : M. Jean-Marc AURIOL et Mme Arlette AURIOL, demeurant à FLOURENS (31130), 36 route de Lasbordes

Aux termes de la réunion du conseil de surveillance du 7 juillet 2020 :

- Monsieur Jean-Marc AURIOL a été nommé Président et Mme Arlette AURIOL, Vice-Présidente dudit conseil ;
- La société GROUPE AURIOL FIXATIONS AERO - A.F.A., SAS au capital de 12.539.609 €, dont le siège est à FLOURENS (31130), 30 route de Lasbordes, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 815 396 759 a été nommé membre unique du Directoire. Le Conseil de surveillance a pris acte que le membre unique du Directoire est Président de la Société.

#### Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

#### AGREMENT :

Toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

**Pour avis**